

Printemps 2022

N°23

NUMERO SPECIAL
CONGRÈS NATIONAL 2022

Constuire un avenir solidaire

Actualités

Quels engagements de l'État pour revaloriser le travail social ?

P.4

Grand angle

Nos propositions aux candidats à l'élection présidentielle

P.9

3 questions à...

Nathalie Latour,
directrice de la FAS

P.24



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Cofinancé par
l'Union européenne

Éditorial



« CETTE GUERRE SURVIENT APRÈS DEUX ANNÉES DE CRISE SANITAIRE ET SOCIALE RÉVÉLANT LE TRAVAIL ABSOLUMENT INDISPENSABLE EFFECTUÉ PAR NOS ASSOCIATIONS AUPRÈS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES. »

Par Pascal Brice,

Président de la Fédération des acteurs de la solidarité

Près de 3 millions de personnes ont déjà été contraintes de prendre la route de l'exode suite à la brutale invasion de l'Ukraine par Vladimir Poutine le 24 février. Accueillir ces réfugié-es est un devoir, non seulement pour protéger les victimes de cette agression meurtrière, mais aussi pour aider la résistance qui se poursuit en Ukraine. Pour la première fois, la protection temporaire est mise en œuvre, facilitant grandement l'accès au séjour et l'ouverture de droits pour les réfugié-es. Notre Fédération est pleinement mobilisée avec ses adhérents pour réussir cet accueil. Nous ne sommes pas dupes du « deux poids deux mesures » qui met en évidence la différence de traitement réservée à d'autres demandeurs d'asile et réfugié-es d'autres nationalités et qui pèse sur les étrangers concernés comme sur les équipes qui les accompagnent. Mais nous allons avec les ukrainien-nes, avec l'élan de solidarité citoyen qui s'exprime, faire la démonstration que oui, notre pays peut accueillir dignement et efficacement grâce au travail effectué par nos associations, en étroite coopération avec l'État et les collectivités. L'hospitalité ne se divise pas.

Cette guerre survient après deux années de crise sanitaire et sociale mettant au grand jour le travail de nos associations auprès des personnes les plus vulnérables. Un premier pas vers la reconnaissance de nos métiers du social a pu être fait lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social organisée le 18 février. En clôture de cette rencontre, le Premier ministre a annoncé des revalorisations salariales notamment dans nos secteurs pour 140 000 personnes dès le 1^{er} avril. La Fédération poursuit sa mobilisation pour défendre le travail social.

Cette année est également une année d'élections majeures, présidentielle en avril et législatives en juin. Vous retrouverez dans ce F magazine spécial nos propositions aux candidat-es à l'élection formulées lors de l'acte I de notre Congrès en janvier dernier. Parmi celles-ci, la mise en place d'un revenu minimum, revalorisé, simplifié et accessible dès 18 ans ; la relance du logement social ; une politique migratoire digne respectant pleinement le droit d'asile ; la reconnaissance et la valorisation du travail social... ainsi que d'autres propositions. Pour échanger, faire vivre la solidarité, partager et donner à voir les mobilisations associatives dans la lutte contre l'enracinement de la pauvreté, je vous donne rendez-vous les 15 et 16 juin au Couvent des Jacobins à Rennes pour l'Acte II du Congrès. »

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes à quelques jours du deuxième tour de l'élection présidentielle. Pour défendre les valeurs de la solidarité et la lutte contre la pauvreté, la Fédération des acteurs de la solidarité lance un appel à mobilisation générale « L'extrême droite est la négation-même de la solidarité ». Vous êtes un-e acteur-ric-e du réseau et vous souhaitez signer cet appel ? **Rendez-vous sur www.federationsolidarite.org**

Actualités

NATIONALES

Solutions solidaires : quelle France pour demain ?



La quatrième édition de l'événement solutions solidaires s'est tenu les 8 et 9 février 2022 autour de la question : Quelle France solidaire demain ? Traits, portraits et solutions. Ces journées réunissent des acteurs politiques et un ensemble d'entités pour penser la société d'aujourd'hui : des responsables associatifs et de l'ESS, des universitaires, des think tanks... Quelles sont les fractures émergentes, révélées ou accentuées par la crise qui, si rien n'est fait, auront de plus en plus d'impact à l'avenir ? Sur quelles bases dessiner une France solidaire demain, quelles réparations à opérer et quelles solutions à inventer ? Partenaire de l'événement, la FAS est inter-

venue lors de la table ronde « La France fragile, les traits saillants » pour y parler de l'enjeu de lutter contre les inégalités et de revaloriser la solidarité. Plusieurs adhérents ont pu partager des solutions concrètes pour y parvenir, notamment pour améliorer l'accès à l'alimentation et au numérique des personnes en situation de précarité et ainsi, concilier transition écologique et justice sociale. Partant de l'étude menée par la Fondation Jean-Jaurès avec la CFTD sur la « société fatiguée », les autres intervenant-es de la table ronde ont pu établir un état des lieux des fragilités dans la France post-Covid résonnant fortement avec les constats et analyses développés par la FAS. ●

PROJET PRÉCARITÉ ADDICTIONS : ACCOMPAGNER LES CONDUITES ADDICTIVES POUR L'INSERTION GLOBALE DES PERSONNES



En septembre 2021, la Fédération des acteurs de la solidarité, en partenariat avec la Fédération Addiction et en lien avec plusieurs régions, a déposé une candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la DIHAL et du Fonds de lutte contre les Addictions. Bonne nouvelle : nous avons été sélectionnés ! Ce résultat très positif

nous permet d'intensifier les actions de la Fédération pour améliorer l'accompagnement des personnes hébergées en situation d'addictions. Plus précisément, ce projet vise à accompagner 43 structures adhérentes du secteur AHI réparties dans 4 régions : Île-de-France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Les objectifs ? accompagner les professionnel-le-s des établissements concernés à monter en compétences concernant l'accompagnement des personnes ayant des conduites addictives. Cela passera notamment par des actions de prévention et de promotion de la santé, de réduction des risques... Aujourd'hui le projet démarre. Les chargées de projet en régions ont été recrutées et entament déjà les états des lieux au sein des établissements participants afin de construire les futurs plans d'action. À suivre... ●

« CE RÉSULTAT TRÈS POSITIF NOUS PERMET D'INTENSIFIER LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HÉBERGÉES EN SITUATION D'ADDICTIONS. »

F N°23

- 02 ÉDITO
- 03 ACTUALITÉS
 - Congrès Acte II : rendez-vous à Rennes les 15 et 16 juin 2022
 - Quels engagements de l'État pour revaloriser le travail social ?
 - Projet Précarité Addictions
- 05 EN RÉGIONS
- 06 BAROMÈTRE
- 08 GRAND ANGLE
 - Retour sur le Congrès Acte I & nos propositions aux candidat-es à l'élection présidentielle
- 10 DÉCRYPTAGE
 - Analyses des programmes des candidat-es à l'élection présidentielle
- 11 3 QUESTIONS À...
 - Stéphanie Galliera, Jeune accompagnée par l'association Acolea à Lyon
- 12 SUR LE TERRAIN
 - À la découverte de projets innovants !
- 14 NOS PROPOSITIONS
- 18 PARTI PRIS
 - Interview de Axelle Brodriez-Dolino, historienne au CNRS, membre du Conseil scientifique du CNLE
- 20 TOUT DROIT
 - Brèves sur des actualités juridiques des derniers mois
- 22 ON DÉCHIFFRE
 - Loi de programmation pluriannuelle : où en est-on ?
 - Lancement du contrat d'engagement pour les jeunes : quelles perspectives pour les jeunes les plus précaires ?
- 23 PERISCOPE
- 24 3 QUESTIONS À...
 - Nathalie Latour, directrice générale de la FAS

F - N°23 - PRINTEMPS 2022
LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
76, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél. : 01 48 01 82 00
www.federationsolidarite.org
contact@federationsolidarite.org
Directrice de la publication : Nathalie Latour • Rédactrice en chef : Audrey-Jane Baldi • Rédactrices en chef adjointes : Marguerite Bonnot, Audrey Coral • Directeur de création : Bruno Franceschini / MokaDesign • Impression : L'Artésienne • Ont participé à ce numéro : Katya Benmansour, Pascale Blanchetière, Emmanuel Bougras, Axelle Brodriez-Dolino, Philippe Brun, Delphine Charlet, Sarra Cheklab, Lise Combes, Antoine Decoster, Stéphanie Galliera, Alexis Goursolas, Marine Hainry, Anne-Claire Hochedel, Clotilde Hoppe, Maëlle Léna, Isabelle Médou-Marère, Enora Ménard, Grégoire Prudhon, Alice Tallon, Tiffany Thirrolle, Tiphaine Vanlemmens.



Quels engagements de l'État pour revaloriser le travail social ?

CONFÉRENCE DES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL

Organisée suite aux nombreuses alertes et mobilisations de la Fédération ainsi que de l'ensemble du champ associatif, la conférence des métiers de l'accompagnement du social et médico-social s'est tenue vendredi 18 février dernier. À cette occasion, la Fédération a pu s'exprimer pour rappeler ses constats, enjeux et demandes.

En clôture de cette conférence, le Premier ministre a annoncé la mise en œuvre de mesures de revalorisations salariales dès le 1^{er} avril prochain pour 140 000 équivalents temps plein de professionnel·les agissant dans les structures associatives. L'État et les départements (à raison de 2/3 pour le premier et 1/3 pour les seconds) verseront 540 millions d'euros permettant aux employeurs d'attribuer une revalorisation salariale de 183 euros nets par mois aux salarié·es. En année pleine, cela représentera un budget total de 720 millions d'euros.

À priori, l'ensemble des secteurs d'activité des adhérents de la Fédération seront bien couverts par cette mesure, y compris l'insertion par l'activité économique et le dispositif national d'accueil.

30 000 équivalents temps plein de personnels sous statut de la fonction publique bénéficieront également de cette revalorisation financée par l'État, la sécurité sociale et les départements. De même, des professionnel·les du secteur sanitaire et médico-social, oublié·es par les revalorisations précédentes, seront également revalorisé·es : les médecins coordonnateurs des EHPAD, les médecins, sages-femmes et personnels soignants de la PMI et autres structures territoriales, les soignant·es des structures médico-sociales intervenant auprès des personnes en grande précarité et les professionnel·les de l'aide à domicile des centres communaux d'action sociale. Au-delà de ces mesures immédiates, le gouvernement a annoncé que 500 millions d'euros seront mobilisés en plus pour

faciliter la convergence par le haut des conventions collectives de la branche du secteur sanitaire et social. Ils seront attribués si les partenaires sociaux s'entendent et proposent donc une convention unique. Le gouvernement les a invités à conclure un accord de méthode, lançant ces travaux, avant la fin du printemps.

D'autres mesures ont été annoncées, parmi lesquelles un engagement de 120 millions d'euros sur 3 ans de la part de l'État pour la formation professionnelle et la VAE des professionnel·les, dont des actions spécifiques ciblant les postes d'encadrement intermédiaire. Le Haut Conseil au Travail Social (HCTS), dont est membre la Fédération, travaillera à l'élaboration de ce plan et plus largement à l'élaboration d'un nouveau référentiel de formation des professionnel·les, intégrant notamment l'expertise des personnes accompagnées.

Une action de formation des managers à la mise en œuvre et l'amélioration de démarches de qualité de vie au travail sera également lancée, avec un financement de 15 millions d'euros assuré par l'État, auxquels s'ajouteront 50 millions d'euros financés par la branche accident du travail/maladie professionnelle. L'ensemble de ces mesures représente un total d'1,3 milliard d'euros.

Pour en piloter la mise en œuvre, un Comité des métiers socio-éducatifs devrait être installé d'ici le mois avril. La Fédération a salué ces mesures, qui s'inscrivent aussi bien dans l'urgence que dans une perspective plus structurelle de reconnaissance du travail social. Alors que la concrétisation de ces mesures est encore attendue, la Fédération continue de se mobiliser afin qu'elles se mettent en œuvre rapidement et efficacement, sans créer de nouveaux oubliés. Par ailleurs, la Fédération contribuera à l'ensemble des travaux à venir pour que les professionnel·les du social aient les appuis et les moyens nécessaires à la pleine mise en œuvre au quotidien des politiques de solidarité. ●



Les Subsistances à Lyon

Depuis plusieurs années, la FAS Auvergne-Rhône-Alpes coordonne des actions culturelles à destination de ses adhérents dans le but de renforcer la place de la culture dans les structures sociales. Le dernier événement en date s'est déroulé aux Subsistances, un lieu culturel hybride lyonnais, à la fois résidence d'artistes, espace de production, de montage et de diffusion de spectacle. Un groupe de 10 personnes composé de 6 personnes accompagnées et 4 professionnel·les a pu bénéficier d'une visite et d'un spectacle. Installées sur un site patrimonial d'exception partagé avec l'école nationale des Beaux-Arts de Lyon, les Subsistances valent le détour ! Lors de cette visite, un membre de la compagnie d'Olivia Grandville, chorégraphe, dont le spectacle *Débandade* était présenté le soir-même a échangé avec le groupe au sujet de la danse. Le spectacle invitait sept danseurs aux origines culturelles et parcours artistiques divers à mettre en question, en mots et en gestes, leur masculinité. Les danseurs croisent leur parcours, leurs histoires intimes et revisitent l'archétype viriliste avec humour et dérision mais aussi beaucoup d'émotion. Le spectacle a été très apprécié, plusieurs des participant·es n'avaient encore jamais assisté à une représentation de ce genre, ni ne connaissaient les Subsistances. Le groupe a souligné la performance des danseurs, aussi bien dans l'effort physique que dans les émotions transmises par des situations et des scènes à la fois drôles et dramatiques. ●



Jeunes précaires et accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

La crise sanitaire, économique et sociale a aggravé les difficultés rencontrées par des jeunes en situation précaire et fait basculer de nombreux jeunes dans la précarité. Pour les jeunes NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) un certain nombre de dispositifs existent, mais trop peu d'entre eux y accèdent. Le 16 décembre 2021 à Toulouse, une trentaine de professionnel·les de structures de l'AHJ, de l'IAE et

de porteurs de dispositifs de remobilisation et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes du territoire toulousain se sont réunies autour du thème « Jeunes précaires et accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ». Cette rencontre, organisée par la FAS Occitanie en collaboration avec l'équipe nationale et avec le soutien du fonds social européen, avait pour objectifs de renforcer les liens et favoriser l'interconnaissance entre ces différents acteurs et d'échanger pour permettre un accompagnement global des jeunes en situation de précarité. Après une présentation du fonctionnement et du travail d'accompagnement mené par le réseau des Missions locales de Toulouse et de Haute-Garonne, de l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) et de l'Ecole de la deuxième chance (E2C), de riches échanges ont pu se faire lors d'ateliers autour des enjeux d'« Aller vers ». ●



« L'hygiène c'est la santé ! »

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, et avec le soutien de l'ARS Hauts-de-France, la FAS Hauts-de-France déploie « L'Hygiène c'est la Santé ! ». Parce que la santé est un déterminant majeur de l'insertion, le projet est de renforcer l'accompagnement des personnes en matière d'accès aux droits, d'accès aux soins, de maintien des gestes d'hygiène, d'estime de soi... Dès lors que s'accroissent les difficultés sociales, force est de constater que la santé s'altère. Dans leurs pratiques, les professionnel·les des structures d'insertion sont amené·es à se questionner sur la façon d'aborder les questions d'hygiène, ce sujet touchant l'intimité et les comportements individuels.

Le projet se décline en 3 actions, à la carte, qui sont proposées aux adhérents de la région :

- L'accès aux droits et recours aux soins : des rencontres avec les 8 CPAM de la région pour connaître leurs actions, les missions d'accompagnement, de prévention et tisser des partenariats.
- Des sessions de formation : « Comment aborder l'hygiène et la santé avec les personnes en précarité ? Quelles postures adopter » ?
- Des kits santé (femmes, hommes et enfants) proposant des produits d'hygiène en appui d'actions de prévention santé. 5200 kits pourront être distribués aux associations de la région ! ●



Qui sont « Les Oubliés du Droit d'Asile » ?



En novembre 2021, la FAS Île-de-France a publié, aux côtés de huit autres associations, le rapport « Les Oubliés du Droit d'Asile ». Ce rapport est issu d'une enquête sur les conditions de vie des hommes isolés exilés fréquentant 5 accueils de jour parisiens, à laquelle 500 personnes ont participé. Le rapport a été transmis aux pouvoirs publics et collectivités. À la suite d'une présentation aux élu·es parisiens, une réunion autour de l'apprentissage du français a été organisée avec la Maison des Réfugiés et en partenariat avec la Ville de Paris.

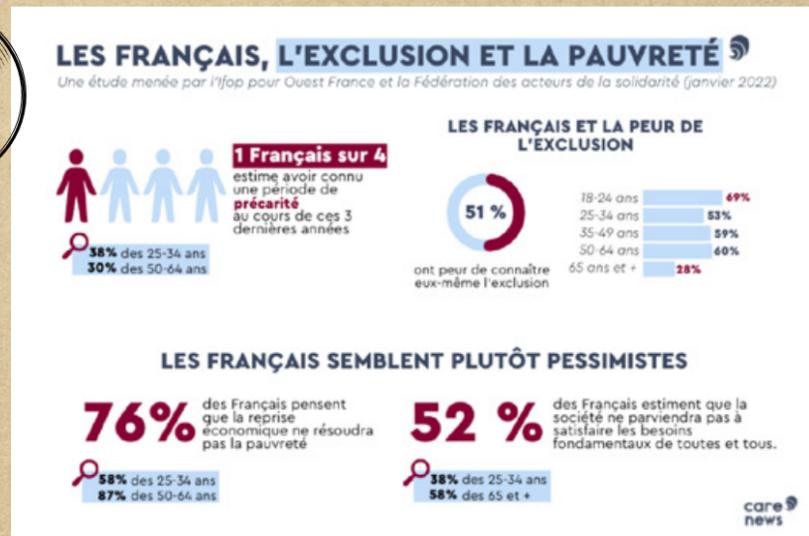
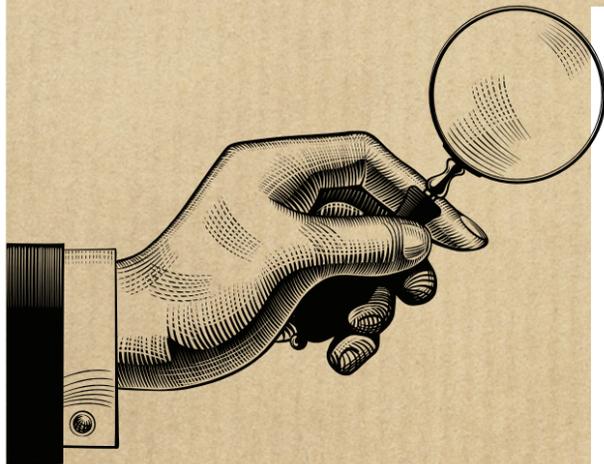
L'apprentissage du français ressort en effet comme étant le premier besoin des demandeurs d'asile interrogés. Parmi eux, 58% déclarent souhaiter suivre des cours de français et 82% des personnes interrogées indiquent être arrivées en France sans parler français.

Cette première rencontre s'est tenue le 17 février, plus de 60 acteur·rices de l'intégration y étaient présentes. Les échanges ont mis en lumière l'offre de français existante à Paris mais également les besoins auxquels font face les structures d'accueil, parmi lesquels celui d'une offre de formation linguistique plus flexible et accessible aux personnes en situation administrative précaire ou en cours de demande d'asile. D'autres temps d'échanges sont d'ores et déjà prévus autour de la question de la mobilisation et la formation des bénévoles ou encore de la réponse aux besoins alimentaires révélés par le rapport. ●

Le rapport est consultable ici :

<https://www.federationsolidarite.org/regions/ile-de-france/>

En France, un quart de la population Française estime avoir connu une période de précarité ces 3 dernières années



À l'occasion du congrès national Acte I de la FAS qui s'est déroulé les 6 et 7 janvier, le journal Ouest France, en partenariat avec la FAS, avait publié un sondage Ifop sur les Français, l'exclusion et la pauvreté. Retour sur les résultats.

LA MÉFIANCE ET L'INDIFFÉRENCE VIS À VIS DES PERSONNES PRÉCAIRES GAGNENT DU TERRAIN

On peut expliquer cette augmentation de la méfiance et de l'indifférence des personnes interrogées vis-à-vis des publics précaires comme le reflet d'une posture morale et aussi d'une crainte pour soi-même, comme si la pauvreté était contagieuse. Le bas de la classe moyenne surtout craint la pauvreté et veut éloigner la menace de rejoindre un jour le rang des plus précaires. L'insécurité économique crée un sentiment de fragilité pour une partie de la population qui ne parvient pas à se raccrocher au wagon. Les obstacles sont nombreux et il y a trop de hiérarchie entre ceux qui seraient les plus méritants et les autres. Pourtant une partie des français-es a envie d'aider mais il faudrait des passerelles pour leur permettre de concrétiser leur envie d'agir.

PROBLÈME DE LISIBILITÉ DES POLITIQUES MENÉES

La reprise économique ne parviendra pas à régler le problème de la pauvreté. Les Français constatent empiriquement que ça ne fonctionne pas, et ce depuis des dizaines d'années, quelque soit le gouvernement en place. Il y a un constat d'échec des politiques étatiques, or une partie de la population connaît le coût de ces politiques, sait qu'elle y contribue mais n'en perçoit pas les effets. L'attitude vis-à-vis des personnes exclues a évolué. Les deux tiers de la population restent dans une attitude bienveillante mais l'in-

différence et la méfiance gagnent du terrain. La classe moyenne se plaint de ne pas être assez aidée par rapport aux personnes précaires.

ENRACINEMENT DE LA PAUVRETÉ ET PRÉCARISATION QUI S'INVISIBILISE

Les familles monoparentales représentent aujourd'hui 25% des familles et font partie des catégories de population les plus précarisées, mais cette réalité n'est pas visible par la population qui considère encore, comme dans les années 60/70, que les retraités modestes sont les plus vulnérables par exemple. Les résultats du sondage montrent qu'un quart de la population a connu une période de précarité au cours des trois dernières années et les 25-34 ans sont les plus touchés, avec un pourcentage de 38% pour cette tranche d'âge.

On tombe très vite dans la précarité mais on en sort lentement, c'est ce que révèle la crise du logement. Selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre, la France compte aujourd'hui 4,1 millions de personnes mal logées dont plus de 300 000 personnes sans domicile, à la rue, en bidonville ou en hébergement. Ce chiffre a plus que doublé depuis 2012, et triplé depuis 2001. Le cadre évolue mais les pratiques changent lentement. Bien que la loi impose depuis 2017 de fléchir un quart des attributions de logements sociaux aux 25% des demandeurs les plus pauvres, ils sont toujours aussi mal servis (17% en 2017, 16% en 2019, 17% prévus en 2020). Il y a un fort besoin de décloisonnement pour changer le regard sur les personnes précaires et faire évoluer les pratiques. ●

VRAI/FAUX

« L'IMMIGRATION NE CESSE D'AUGMENTER EN FRANCE »

FAUX

La France est loin d'être « envahie », même si l'immigration progresse. Avec 10,2% de la population, la part d'immigrés est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Elle progresse, sous l'effet de mariages mixtes ou de l'immigration économique très qualifiée. On compte aujourd'hui 6,8 millions d'immigrés pour 67,3 millions d'habitants, soit 10,2% de la population (10,5% à 12% en intégrant les 300 000 à 600 000 illégaux), contre 7,4% en 1975 et 5% en 1946. Les chiffres de l'immigration intègrent les travailleurs saisonniers et les étudiants, ainsi que les 78 400 Européens venus s'installer durablement en France. ●

Source : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/10/15/les-discours-sur-une-invasion-migratoire-en-france-contredits-par-les-chiffres_6098434_3232.html

Source : Sondage IFOP FAS / Ouest France, 2021

« LA GRANDE MAJORITÉ DES PERSONNES DÉTENUES CONSERVENT LEUR DROIT DE VOTE »

VRAI

Depuis la réforme du Code pénal le 1^{er} mars 1994, la déchéance des droits civiques n'est plus automatique. Les personnes détenues conservent donc leur droit de vote, sauf si la justice prononce une peine d'incapacité électorale, ce qui n'arrive presque jamais. En pratique, ce droit n'est pas réellement effectif. Les derniers chiffres communiqués par l'administration pénitentiaire remontent à l'élection présidentielle de 2012. Cette année-là, seules 3,9% des personnes détenues avaient utilisé leur droit de vote. Plusieurs raisons objectives expliquent ce phénomène : l'absence de bureau de vote dans les prisons, les difficultés d'inscription sur les listes électorales ainsi que les procédures complexes de procuration. ●



« LA DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS FACILITE LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES »

VRAI/FAUX

Si la dématérialisation des services publics constitue une réelle avancée dans l'accès à l'information et aux droits, elle constitue aussi un réel frein pour de nombreuses personnes non équipées ou non formées au digital. À l'occasion de la publication du rapport « *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?* », la Défenseure des droits Claire Hédon pointait « plus de 10 millions de personnes en difficulté avec le numérique sont confrontées à des difficultés d'accès à leurs droits ». Parmi les publics les plus pénalisés, on retrouve les personnes âgées (face aux difficultés administratives, plus d'une personne âgée sur sept abandonne ses démarches), les personnes en situation de handicap (seulement 40% des sites publics leur sont accessibles), les jeunes, avec un quart des 18-24 ans qui indiquent avoir rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches en ligne (soit 14 points de plus que la moyenne), mais aussi les majeurs protégés, les personnes détenues, les personnes étrangères et les personnes en situation de précarité. ●

« PLUS DE 10 MILLIONS DE PERSONNES EN DIFFICULTÉS AVEC LE NUMÉRIQUE SONT CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À LEURS DROITS »

L'ARTICLE 140 DE LA LOI D'ORIENTATION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS DE 1998 EN POSE LES PRINCIPES ET INDIQUE QUE « L'ACCÈS DE TOUS (...) AUX VACANCES (...) PERMET DE GARANTIR L'EXERCICE EFFECTIF DE LA CITOYENNETÉ »



« IL EXISTE UN DROIT AUX VACANCES »

VRAI

L'article 140 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 en pose les principes et indique que « l'accès de tous (...) aux vacances (...) permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté », évacuant la question du mérite, trop souvent liée à cette question. Cependant, le vote de cette loi-cadre n'a pas été suivi de décrets d'application et donc de moyens dédiés, ce qui rend son application concrète très relative. Des aides existent mais elles sont insuffisantes, d'autant plus que les freins dans l'accès aux vacances ne sont pas seulement financiers. L'un des enjeux réside donc dans le déploiement de financements dédiés à l'accompagnement au départ, et l'amélioration de l'accès aux aides de droit commun des personnes les plus éloignées des vacances. ●

Congrès national Acte I

ACTE I
EN VISIOCONFÉRENCE
LES 6 ET 7 JANVIER 2022

CONGRÈS
NATIONAL 2022

CONSTRUIRE UN AVENIR SOLIDAIRE

Pour mettre la lutte contre la pauvreté dans le débat public, et à quelques mois de l'élection présidentielle, la FAS a organisé son congrès national en direct sur les réseaux sociaux les 6 et 7 janvier dernier. L'occasion de débattre avec des expert-es et de rappeler aux candidat-es à la présidentielle que 11 millions de personnes en France ne sortiront pas de la pauvreté sans une volonté politique forte. Avec plus de 8 000 personnes connectées en ligne, ces 2 journées nous ont permis notamment de présenter un sondage exclusif de l'Ifop en partenariat avec la FAS sur la pauvreté et sa perception en France en 2022, de partager des analyses sur la situation sociale à la suite de la crise du Covid et de débattre avec les candidat-es à l'élection présidentielle sur des propositions du réseau, élaborées suite à une concertation menée pendant quatre mois avec l'ensemble des Fédérations régionales. Retour sur cette première étape du congrès national et ces deux jours de tables rondes.

Jour 1

Emmanuel Macron inaugure le congrès national

Au premier jour du congrès national Acte I, c'est le président de la République qui a, pour la première fois dans l'histoire de la FAS, qui a ouvert les débats, en direct depuis l'Élysée. Cette marque d'intérêt de la part du chef de l'État montre que notre Fédération est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et a permis de mettre fortement en avant les enjeux de lutte contre la pauvreté auprès des médias. Lors de sa prise de parole, le président a tenu à remercier les « visages et voix de la fraternité », des bénévoles et salarié-es. Il a ensuite fait le bilan de son quinquennat sur le volet de la lutte contre la pauvreté. Il a même abordé des enjeux ayant donné lieu depuis à des mesures de fin de quinquennat, notamment lorsqu'il a souligné l'engagement et le besoin de reconnaissance des professionnelles du travail social, un mois et dix jours avant la conférence des métiers conclue par le Premier ministre avec des annonces en direction du travail social.

Première table ronde

Quelle situation sociale suite à la pandémie et quels enjeux pour les politiques de solidarité ?

La rédactrice en cheffe adjointe de Ouest France, Laëtitia Greffié, animatrice des débats a d'abord donné la parole à Jérôme Fourquet, Directeur du Département Opinion et Stratégies d'Entreprise - IFOP, qui a rendu publics les résultats du sondage FAS/IFOP/Ouest France « Les Français, l'exclusion et la pauvreté ». Les participant-es ont eu l'occasion de réagir pour donner leur avis en tant qu'expert-es, et faire part de leur analyse. Axelle Brodiez-Dolino, historienne au CNRS, membre du conseil scientifique du CNLE, est notamment intervenue pour expliquer l'enracinement de la pauvreté et plus particulièrement chez les jeunes. Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, Lou-Jayne Hamida, Déléguée du réseau du Conseil national des personnes accompagnées et conseils régionaux des personnes accompagnées, Gwenaël Leroy, Directrice de l'association AGENA et Florian

« NOUS POURSUIVONS SUR CETTE LANCÉE LORS DE L'ACTE II DU CONGRÈS NATIONAL LES 15 ET 16 JUIN 2022 AU COUVENT DES JACOBINS DE RENNES. NOUS VOUS PROPOSONS DE NOUS RETROUVER EN JUIN AUTOUR DE TABLES RONDES ET D'ATELIERS, DU VILLAGE DES INITIATIVES ET DE MOMENTS D'ÉCHANGES ET DE CONVIVIALITÉ. »

Guyot, Directeur général de l'association Aurore ont échangé pendant deux heures pour apporter leur éclairage, fruit de leur expérience sur le terrain. La nécessité de combattre le sentiment de fatalité à l'égard de la pauvreté, voire de défiance à l'égard des personnes en situation de pauvreté, de construire à partir de l'expression des personnes concernées et des associations des politiques plus efficaces, d'ancrer la lutte contre la pauvreté dans les territoires ont notamment été partagés, tout comme l'impérieuse nécessité de faire plus, notamment pour les femmes, les jeunes et les migrants. Laurent Berger, Secrétaire général de la CFDT est ensuite intervenu sur les constats et propositions de la CFDT et du Pacte du Pouvoir de Vivre dont la FAS fait partie et qui agit pour la convergence des questions sociales, écologiques et démocratiques. Il a notamment apporté son soutien aux revendications de reconnaissance des professionnelles du travail social.

Les propositions de la FAS pour lutter contre la pauvreté

Pascal Brice, Président de la FAS, a présenté les propositions de la Fédération afin que la lutte contre la pauvreté devienne un pilier majeur et incontournable des politiques publiques actuelles et à venir. Ces propositions issues du travail collectif des adhérents et des Fédérations régionales portent notamment sur la revalorisation et la promotion du travail social, la garantie des droits fondamentaux tels que l'accès à un revenu décent, à l'alimentation, au logement, à la santé et à l'emploi. Elles ont été soumises aux candidat-es à l'élection présidentielle qui étaient invité-es à présenter, le lendemain, leurs mesures pour lutter contre la pauvreté lors de la deuxième table ronde.

Jour 2

Les candidat-es à l'élection présidentielle réagissent aux propositions de la FAS

Au deuxième jour du congrès, Gilles Finchelstein, directeur de la Fondation Jean-Jaurès, a donné la parole aux candidat-es pour connaître leurs mesures programmatiques de lutte contre la pauvreté. Ainsi, Anne Hidalgo (Parti socialiste, PS), Yannick Jadot (Europe Ecologie-Les Verts, EELV), Fabien Roussel (Parti communiste français, PCF), la députée Mathilde Panot représentant Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise, LFI), et le député Damien Abad, représentant de Valérie Pécresse (Les Républicains), se sont succédé pendant environ vingt minutes chacun-e, pour développer les grandes mesures sociales de leur programme.

Dans l'ensemble les candidat-es se sont saisis des propositions de la FAS, partageant nos constats et nos orientations, pour exprimer leurs propositions. Ainsi, Yannick Jadot a défendu l'idée d'un « revenu minimum garanti automatiquement versé dès 18 ans aux alentours du seuil de pauvreté, estimé à 880-885 euros ». Fabien Roussel, le candidat communiste, partage l'enjeu d'accès des jeunes aux minima sociaux mais préfère « un revenu issu du travail » pour « éradiquer la pauvreté en éradiquant le chômage ». Sur la proposition d'un « RSA jeune », Anne Hidalgo avait co-signé en juin une tribune avec plusieurs élus du PS pour demander à l'État de pouvoir expérimenter cette proposition. Damien Abad, pour le parti LR, a lui rejeté cette idée, tout en reconnaissant la nécessité de soutenir les jeunes sans emploi ni formation, proposant plutôt « un revenu jeune actif » de 670 euros contre une formation qualifiante « dans tous les secteurs qui sont en tension ». Sur la construction de logements sociaux, Yannick Jadot en promet 700 000, tandis que Fabien Roussel parle de « 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 PLAI » et Damien Abad de plaider pour « des logements sociaux et des logements étudiants ». En matière d'innovation sociale pour lutter contre le chômage de longue durée, tous et toutes ont évoqué le succès du projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » porté notamment par ATD Quart Monde, le Secours Catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la FAS, via l'association TZCLD qu'ils ont fondé ensemble. En clôture du congrès national Acte I, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Emmanuelle Wargon, ministre en charge du Logement, ont pris la parole.

Notre congrès national Acte I fut un succès d'audience. Nos constats, analyses et propositions pour construire un avenir solidaire ont été écoutés et entendus par 8000 participant-es en deux jours. Les médias ont aussi largement relayé notre événement et valorisé des initiatives d'adhérents avec de nombreux articles parus à la suite du congrès. Nous sommes collectivement parvenus à mettre pendant ces deux jours la lutte contre l'enracinement de la pauvreté au premier plan du débat public en vue de l'élection présidentielle. « Nous poursuivons sur cette lancée lors de l'acte II du congrès national les 15 et 16 juin 2022 au Couvent des Jacobins de Rennes. Nous vous proposons de nous retrouver en juin autour de tables rondes et d'ateliers, du village des initiatives et de moments d'échanges et de convivialité. » ●

Pour retrouver les vidéos du congrès national Acte I et plus d'informations sur l'Acte II, rendez-vous sur www.federationsolidarite.org



Analyse des programmes des candidates à l'élection présidentielle



Plus de 9 millions de personnes comptées sous le seuil de pauvreté dans le cadre de l'enquête annuelle de l'INSEE, auxquelles rajouter près de 2 millions d'autres personnes non prises en compte par l'enquête mais dans cette même situation, plus d'une personne sur deux inquiète à l'idée de devenir elle-même un·e exclu·e dont 69% des 18-24 ans, ou encore le fait qu'il faille en France 6 générations pour qu'une famille pauvre atteigne le revenu moyen : les indicateurs montrant l'enracinement de la pauvreté, la panne de l'ascenseur social et l'inquiétude d'une part importante de la population face à cette situation ne manquent pas. Pourtant, la lutte contre la pauvreté est restée totalement absente des débats publics lors des premiers mois de la campagne présidentielle.

L'acte I du Congrès national de la Fédération les 6 et 7 janvier 2022 a pu remédier à cette situation. En amenant le Président de la République, déclaré depuis candidat à sa succession, puis plusieurs candidates en personne ou par une représentation de haut niveau, à débattre du sujet et à réagir à ses propositions, la Fédération a mis au cœur du débat de début janvier la lutte contre la pauvreté. Elle a pu partager ses constats, en premier lieu celui de l'enracinement de la pauvreté appelant à une politique volontariste et non pas au seul retour de la croissance économique, et des sujets devant faire l'objet d'engagements forts de la part du futur ou de la future Présidente de la République. La panne de l'accès au logement social des ménages à bas revenus, l'enjeu de l'accès des moins de 25 ans à des minima sociaux et le montant de ces minima ou encore la nécessaire revalorisation des

métiers de l'accompagnement social ont ainsi fait largement consensus, même si les réponses à apporter diffèrent selon les candidates.

Pour que la prise de conscience ne s'arrête pas au lendemain de cette rencontre, la Fédération a poursuivi, et poursuit encore, sa mobilisation. Sur le champ de l'hébergement et du logement, une deuxième conférence de presse du Collectif des associations unies, après celle du 16 décembre, s'est tenue à Lyon, le 10 février. Elle a permis d'interpeller sur la situation des enfants à la rue, et plus largement, sur la réalité encore forte du sans-abrisme malgré le niveau inédit du parc d'hébergement, appelant à revenir sur la baisse de 10 000 places d'hébergement votée dans le budget 2022 et à prendre les mesures structurelles nécessaires pour garantir le droit à un hébergement inconditionnel de qualité et le droit au logement. Une dernière mobilisation du CAU avant le premier tour de l'élection présidentielle – dont la Fédération assure le porte-parolat avec la Fondation Abbé Pierre – s'est tenue le 23 mars à Paris sur la place de la République. La Fédération s'est aussi jointe à une mobilisation pour le droit à l'emploi le 12 mars, rappelant le niveau toujours élevé du chômage et en particulier du chômage de longue durée dans le pays. Sur le champ de la lutte contre la pauvreté en général, la Fédération avait, 2 jours plus tôt, pris la parole lors de la conférence du collectif Alerte !, pour présenter une partie des nombreuses propositions du collectif à destination des candidates à l'élection. La Fédération a aussi signé la pétition des associations féministes, demandant un plan d'urgence pour l'égalité. Des rencontres avec les équipes de campagne de plu-

sieurs candidates ont également eu lieu dans cet intervalle, et se poursuivront d'ici l'élection.

Ces mobilisations répétées ont permis de renforcer la prise en compte des enjeux de lutte contre la pauvreté par les équipes de campagne. Notons que la quasi totalité des candidates s'est exprimé sur le logement social ou sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Si elles ont été annoncées par le gouvernement en place et seront donc mises en œuvre indépendamment du résultat de l'élection présidentielle, les mesures pour la revalorisation du travail social ont aussi été inspirées par les interventions de la Fédération et de ses régions. L'engagement de la Fédération va se poursuivre, pour démontrer, en écho à l'accueil nécessaire de la population réfugiée venant d'Ukraine, à la fois le besoin, la capacité et l'impact positif pour le pays de construire un avenir solidaire, pour toutes et tous. L'interpellation des candidates aux élections législatives et du nouvel exécutif lors de son entrée en fonction seront des étapes cruciales, pour lesquelles la Fédération pourra s'appuyer sur sa capacité à rassembler autour de ses valeurs, de ses orientations et de la vitalité de ses adhérents lors de l'acte 2 de son congrès, les 15 et 16 juin à Rennes. ●

Sondage IFOP pour la FAS, décembre 2021. OCDE, L'ascenseur social est-il en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale, juin 2018

Alexis Goursolas

RENCONTRE AVEC STÉPHANIE GALLIERA,

Jeune accompagnée par l'association Acolea à Lyon



Stéphanie Galliera a 22 ans. Après avoir vécu à la rue, elle rencontre l'association Acolea qui lui permet d'accéder à un logement. Forte de son expérience, elle nous explique ici ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour sortir les jeunes de la précarité et nous raconte quels sont ses projets.



Comment s'est faite votre rencontre avec l'association Acolea ?

Stéphanie Galliera : Juste avant de rencontrer l'association, j'étais à la rue. À cette époque, je passais mes journées à passer des coups de fil pour demander un hébergement dans tel ou tel endroit mais tout était toujours surchargé. Un jour, je me suis retrouvée à l'hôpital suite à un événement traumatisant que j'ai pu raconter à une assistante sociale. Pour la première fois, j'ai senti que j'étais vraiment écoutée, et elle a commencé à m'aider. J'ai d'abord été hébergée quelques jours dans une chambre d'hôtel puis j'ai été mise en lien avec Acolea, l'association lyonnaise qui aide les jeunes à avoir un logement. Très vite il a fallu que je trouve un emploi pour subvenir à mes besoins, payer mon loyer... alors j'ai pris un taf de serveuse barmaid. Je n'ai pas forcément aimé cette expérience professionnelle, mais elle m'a permis d'accéder à mon autonomie financière.

Que proposeriez-vous comme aide aux jeunes qui n'ont aucune ressource ?

S.G. : Dans mon cas, l'accompagnement et l'écoute dont j'ai pu bénéficier au

départ ont été déterminants. Il me semble que c'est un élément essentiel dans la prise en charge et l'évolution des parcours de chacun. Il faudrait aussi plus d'offres d'emploi et plus de formations pour que les jeunes puissent trouver leur voie, et pas seulement un emploi qui permet difficilement de joindre les deux bouts. Et ce serait bien d'ouvrir le RSA dès 18 ans à tous les jeunes qui en ont besoin. Quand on ne peut demander de l'aide à personne, qu'on est à la rue sans un centime en poche, le RSA est une sécurité et peut nous sauver d'une situation catastrophique. C'est le strict minimum pour garder la tête hors de l'eau et réfléchir un avenir.

Et maintenant, avez-vous une envie particulière ? Un objectif ?

S.G. : Déjà je ne veux dépendre de personne : ni de l'État, ni d'un conjoint, ni même de la famille. J'ai compris que dans cette société, il faut gagner de l'argent alors autant que le travail me plaise ! En novembre 2021, après ma grossesse, j'ai appelé la mission locale en me disant qu'ils pouvaient m'aider. J'y suis allée tous les jours pour parler avec différents professionnels. J'ai pu faire de nombreux tests professionnels, un genre de bilan de compétences. Et je suis tombée sur le métier d'aide soignante. En février, on a travaillé sur la validation

du métier en posant des questions plus pratiques : quels sont les horaires ? Quelle est la charge de travail ?... Ces derniers tests ont confirmé mon premier sentiment : j'adore ce métier et il est fait pour moi ! Il y a tellement de personnes à s'occuper, les personnes âgées, les enfants qu'on ne peut pas s'ennuyer, et puis on peut évoluer alors pourquoi pas devenir infirmière un jour ? ●

Propos recueillis par Marguerite Bonnot

« QUAND ON NE PEUT DEMANDER DE L'AIDE À PERSONNE, QU'ON EST À LA RUE SANS UN CENTIME EN POCHE, LE RSA EST UNE SÉCURITÉ ET PEUT NOUS SAUVER D'UNE SITUATION CATASTROPHIQUE. »



PAYS DE LA LOIRE

Le Solibus, un dispositif mobile d'accès aux droits et de veille médico-sociale



Pour aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvent, l'association Saint Benoît Labre Pays de la Loire déploie depuis octobre 2021, le Solibus, un véhicule aménagé qui sillonne les routes du vignoble nantais pour offrir de la médiation et de l'accompagnement social de proximité. Accompagné d'un infirmier et d'un médecin coordinateur référent une fois par semaine, le travailleur social va à la rencontre des habitantes en situation de précarité.

En lien avec les services municipaux, départementaux et acteurs de terrain locaux, sa principale mission est d'intervenir sur l'accès aux droits, le logement, la santé, l'insertion, ou toute autre problématique sociale nécessitant une orientation vers les partenaires du territoire. Le Solibus répond ainsi à plusieurs objectifs. Il permet d'identifier les situations de précarité, d'isolement, d'invisibilité sociale en favorisant une veille sociale et médico-sociale de proximité notamment pour prévenir les situations à risque. L'équipe du Solibus lutte contre le non-recours en permettant aux publics en situation de fragilité sociale d'accéder à leurs droits, en facilitant les démarches administratives, et en développant l'inclusion numérique. Cette démarche d'aller vers favorise en même temps les partenariats locaux entre les services médico-sociaux et permet d'engager les relais pour une sortie des parcours vers les dispositifs de droit commun adaptés. ●



NORMANDIE

Centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention de la récurrence de tout acte de violences constitue un enjeu essentiel des politiques publiques judiciaire, sociale et sanitaire. Dans ce cadre, le Grenelle des violences conjugales a mis en exergue les améliorations à conduire en la matière, notamment en termes de dispositifs spécifiques à la prévention et à la lutte contre la récurrence. Le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances a ainsi acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales pour favoriser la prévention de la réitération de tout acte de violences, et plus globalement de la récurrence.

Ainsi, depuis novembre 2020, la Fédération des acteurs de la solidarité Normandie coordonne le premier centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime (ressort de la Cour d'Appel de Rouen). S'appuyant sur un consortium d'associations adhérentes, ACORÈS s'articule autour de 4 antennes définies selon les ressorts des tribunaux judiciaires : Œuvre Normande des Mères à Dieppe, L'Abri à Evreux, Nautilia au Havre et Emergence-s à Rouen. Un parcours global de prise en charge est proposé sur une durée de 4 mois minimum associant accompagnement collectif et accompagnement individuel. ●

BRETAGNE

Le Coupé Décalé, un tiers lieu ouvert à toutes

Le Tiers-Lieu du Coupé Décalé est une initiative portée par l'A.R.A.S.S (A.E.R.E.A sphère A), dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Cet espace de rencontres et d'échanges favorise l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel, dans les Centre d'Hébergement d'Urgence, à la rue, en squat mais aussi en hébergement solidaire.

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, sont proposés des ateliers gratuits de cuisine tous les midis, pour confectionner des repas sains et équilibrés à partir de dons de partenaires. L'après-midi, la cuisine partagée est ouverte pour les personnes hébergées à l'hôtel afin de préparer leurs repas pour plusieurs jours.

Dans une perspective de mixité des publics, cette initiative invite les rennaises et les personnes fréquentant le Coupé Décalé à s'approprier les lieux. Ainsi, au-delà des actions alimentaires, le tiers- lieu propose une ouverture culturelle au travers d'expositions photos, peintures mais aussi concerts.

Riche de ses grands espaces, l'ancien atelier se transforme en une salle de résidence artistique, et permet aux artistes de développer leurs projets tout en échangeant avec les jeunes sur leurs compétences et aspirations.

Enfin, le Coupé Décalé propose aux personnes de nombreuses activités ludiques : ateliers pâtisserie parents/enfants, motricité, séance de gym douce et yoga. Ces activités sont ouvertes à toutes, dans le but de créer de la mixité sociale au sein du Coupé Décalé. Chaque personne fréquentant le lieu est invitée à proposer de nouveaux projets à mettre en place, dans une dynamique de cogestion du lieu. ●



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Une formation par-aidance en Bourgogne-Franche-Comté

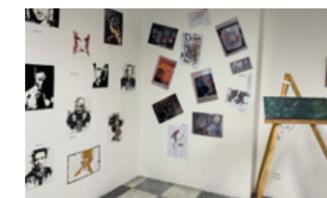
En septembre 2018, la FAS Bourgogne-Franche-Comté a démarré la co-construction d'une formation de pairs-aidants avec de futures stagiaires, des structures d'accueil ou bien des structures partenaires et adhérentes. Avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé, celle-ci a démarré en janvier 2019 pour 6 mois. Depuis, chaque année, la formation devenue RESPAI (Réseau Expérience Soutien Pair Aidance) forme et a formé environ 8 personnes par session.

La formation est inclusive, sans prérequis académiques, alterne théorie et pratique, et forme des personnes qui ont traversé différents parcours de vie, qu'elles débutent ou soient déjà en emploi. Elle comprend différents modules tels que l'histoire de



la pair-aidance, ses enjeux, les enjeux de la relation d'aide, la communication non violente, etc. L'objectif est de faire vivre aux stagiaires une expérience formative qui leur permette de prendre du recul sur des outils relationnels ou sur les situations qu'ils et elles rencontrent dans leur stage.

Depuis le mois de janvier 2022, la FAS BFC a engagé un chargé de mission dédié afin d'accompagner le développement de la pair-aidance dans la région. Responsable de la coordination de la formation RESPAI, il travaille entre autres à la mise en place d'un collectif régional de pairs-aidants (dont celles et ceux qui ont été formés), à l'évaluation de son impact dans la restauration des droits des personnes accompagnées, et à interroger par le prisme de la pair-aidance les pratiques d'accompagnement. Ce poste est financé avec le soutien de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, de l'Agence Régionale de Santé et de la FAS nationale. ●



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UNE PENSION DE FAMILLE TRANSFORMÉE EN TIERS-LIEU

Depuis 2006, la pension de famille Le Pari(s), à Voiron, propose à ses résidentes de participer à différents projets culturels. L'objectif de l'équipe encadrante est de créer des espaces de rencontres pour décloisonner la culture, véritable outil de médiation sociale et d'inclusion. En partenariat avec des artistes locaux et le centre culturel de la ville de Voiron, les résidentes s'investissent dans différents projets. Ainsi la formation « Musicalement (in) correct » composée de deux musiciens professionnels, de personnes accompagnées et de salariées de la pension de famille, propose des cours de musique et se produit en concerts, comme lors du festival C'est pas du Luxe, organisé par la Fondation Abbé Pierre à Avignon, ou pendant la Semaine des pensions de famille co-organisée par la FAS. Les membres du groupe travaillent ensemble l'écri-

ture des textes et de la musique pour proposer un répertoire de chansons françaises réadaptées. L'exposition photographique « Identité », associée à la pièce de théâtre « 10kg » d'Antonella Amirante, présentait jusqu'en février des portraits de résidentes de la pension de famille, au centre culturel Grand Angle. Parmi eux, le portrait de Richard intitulé « Découdre le sillon », exposé avec un texte co-écrit par le résident et l'autrice Dominique Osmont. Autre action culturelle emblématique, la fête de la musique de Voiron se tient chaque année au sein de la pension de famille et accueille un public de plus en plus nombreux. En permettant aux résidentes, de faire partie de la vie de la cité, et aux habitantes de la ville de venir à la pension de famille, les projets culturels du Pari(s) permettent de faire évoluer le regard sur les personnes précaires, et de bâtir une société réellement inclusive. ●

LES PROPOSITIONS DE LA FÉDÉRATION AUX CANDIDAT·ES À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE POUR CONSTRUIRE UN AVENIR SOLIDAIRE

L'Insee estime que 9,3 millions de personnes sont en situation de pauvreté monétaire mais reconnaît que sa méthode statistique exclut de ce décompte environ 1,5 à 2 millions de personnes. Notre pays compte donc plus de 11 millions de personnes pauvres, soit plus de 16% de la population. Toujours selon l'Insee, une personne sur cinq subit la pauvreté monétaire ou les privations. Ajoutons enfin que parmi elles, plus de 300 000 personnes sont aujourd'hui sans domicile fixe, 2,2 millions en attente d'un logement social ou encore, que sont toujours inscrites à Pôle Emploi près de 6 millions de personnes, dont 2,7 millions depuis plus d'un an. L'urgence sociale impose d'aller plus loin dans la lutte contre la fatalité de la pauvreté. Ainsi, la Fédération des acteurs de la solidarité demande aux candidat·es à l'élection présidentielle de 2022 de s'engager à éradiquer le sans-abrisme et la grande pauvreté, à lutter contre toutes les discriminations et à garantir les droits fondamentaux de toutes les personnes vivant sur le territoire français.

Pour y parvenir, la Fédération a identi-

« NOTRE PAYS COMPTE DONC PLUS DE 11 MILLIONS DE PERSONNES PAUVRES, SOIT PLUS DE 16% DE LA POPULATION. »

fié des solutions, issues de l'expertise des professionnel·les et de l'engagement des bénévoles au sein de ses adhérents et du vécu des personnes en situation de précarité qu'ils accompagnent. Elles ont été construites à l'occasion d'une concertation nationale de quatre mois, animée tant par le siège national que par les Fédérations régionales de la FAS, pour impliquer l'ensemble des adhérents et faire remonter les besoins et expertises de tous les territoires. Nous avons la conviction que les solutions viendront des territoires, et sur la base d'un socle de droits nationaux renforcés et pleinement accessibles. Ces solutions ont également fait l'objet, dans le dialogue régulier avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, d'échanges avec de nombreuses associations et fédéra-

tions partenaires de longue date, qui ont apporté leurs expertises thématiques à la réflexion, comme elles le font chaque jour dans l'accompagnement des personnes.

Ces solutions comportent :

- des mesures immédiates pour garantir le respect des droits fondamentaux des personnes et des familles les plus précaires et répondre aux besoins de premières urgences y compris dans certains territoires où les difficultés sont déjà largement connues ;
- un investissement structurel et durable en faveur des politiques de solidarité, à commencer par la revalorisation des métiers de l'action sociale et de l'accompagnement aujourd'hui en souffrance ;
- un nouveau pacte territorial de lutte contre l'exclusion, fondé sur un diagnostic partagé des besoins sociaux, la prise en compte de la parole des personnes qui subissent la pauvreté au quotidien, le soutien aux associations qui agissent avec elles et un partenariat garantissant une réelle adaptation aux spécificités de chaque territoire. ●

« LA PAUVRETÉ S'ENRACINE DANS NOTRE PAYS ET ELLE NE DISPARAITRA PAS SANS UNE PUISSANTE MOBILISATION COLLECTIVE. NOUS NE LAISSERONS PAS LE PAYS PASSER À CÔTÉ DE CES ATTEINTES À LA DIGNITÉ DES PERSONNES ET DU NÉCESSAIRE VOLONTARISME DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ. »

Pascal Brice

Retrouvez ici 20 propositions de la Fédération telles que publiées sur les réseaux sociaux du mois de janvier jusqu'au 2^{ème} tour de l'élection présidentielle. L'ensemble de la plateforme est disponible sur : www.federationsolidarite.org

Proposition #1 Lutter contre la vie chère

Revaloriser chaque année, en fonction de l'inflation, les barèmes et montants des prestations sociales et familiales bénéficiant principalement aux ménages précaires. Doubler le chèque énergie pour qu'il atteigne 300 euros en moyenne au lieu de 150 euros actuellement. Rendre gratuits les transports en commun régionaux et locaux pour les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes et familles en grande précarité sociale et en rupture de droits, ainsi que la cantine scolaire pour les ménages les plus modestes.

Proposition #2 Mettre en œuvre une transition numérique solidaire

Lancer une nouvelle stratégie pour un numérique inclusif, prévoyant des mesures ciblées pour les personnes les plus précaires (développement de l'accompagnement des personnes, aide financière pour l'achat de l'équipements).

Proposition #3 Améliorer l'accompagnement des personnes rencontrant des problématiques de santé mentale

Augmenter les capacités d'accueil des établissements publics de santé mentale, des centres médico-psychologiques et des équipes mobiles psychiatrie précarité. Rendre systématique le partenariat avec les acteurs de la solidarité, de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion et de l'accueil des demandeurs d'asile ou de l'insertion par l'activité économique.

Proposition #4 Garantir à chacun·e un revenu minimum décent

Créer un revenu minimum de 850 euros par mois pour une personne seule pouvant travailler, en fusionnant les minima sociaux concernés, accessible dès 18 ans et dont le versement serait automatisé. Engager dès 2022 une revalorisation de 10% du montant du RSA et de l'Allocation de solidarité spécifique, doubler le nombre de bénéficiaires du contrat d'engagement jeunes, et en particulier ceux pouvant bénéficier du contrat d'engagement jeunes adaptés aux plus précaires.

Proposition #5 Agir pour l'accès et le maintien dans le logement des ménages à faibles ressources

Financer la construction de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 PLAI, en prévoyant le retour de l'État dans les aides à la pierre. Soutenir en particulier la production de logements très sociaux adaptés aux profils des ménages à faibles ressources, notamment des petites typologies pour personnes isolées et grandes typologies pour ménages avec enfants.

Proposition #6**Revaloriser les salaires et les carrières des professionnel·les du secteur privé non lucratif**

Augmenter les salaires des professionnel·les du secteur; renforcer l'accès à la formation continue et promouvoir les métiers du social. Augmenter les moyens dédiés à l'accompagnement des personnes en précarité.

Proposition #7**Agir pour l'accès des ménages les plus précaires à des solutions d'accueil du jeune enfant**

Créer 200 000 places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) adaptées aux familles à faible revenu pour atteindre un objectif d'accueil de 30% des enfants issus d'une famille pauvre.

Proposition #8**Mettre en œuvre l'accès aux droits des plus précaires et lutter contre le non-recours aux droits**

Garantir un accès de proximité aux services publics et maintenir systématiquement les accueils physiques, renforcer les moyens des services publics et organismes pour lutter contre le non-recours aux droits et mettre en place une stratégie d'aller-vers les personnes les plus précaires.

Proposition #9**Favoriser le développement d'alternatives à l'incarcération avec un accompagnement social global**

Accompagner les personnes sous-main de justice dès la période de détention via une intervention en milieu fermé, avec un accompagnement social global à la sortie, l'accès à des places d'hébergement et au logement (Logement d'Abord).

Proposition #10**Définir et mettre en œuvre des stratégies territorialisées associant tous les acteur·ices**

Territorialiser les politiques de solidarité sur la base d'un socle national de droits renforcés et d'un partenariat équilibré, pour réaliser un accompagnement décloisonné et durable des personnes, avec l'ensemble des acteurs - personnes concernées, État, collectivités, associations, intervenants de soins, acteurs de l'insertion par l'activité économique, entreprises, bailleurs, etc - et disposant de crédits d'intervention pour financer des actions validées collectivement.

Proposition #11**Répondre aux besoins des femmes cheffes de famille monoparentale et mettre en œuvre un plan d'action pour augmenter l'accès à l'IAE des femmes**

Mieux répondre aux besoins des femmes cheffes de famille monoparentale, notamment en supprimant la condition d'isolement pour le versement de l'allocation de soutien familiale (ASF) et en permettant son cumul intégral avec le RSA et la prime d'activité. Mettre en œuvre un plan d'action pour augmenter l'accès à l'IAE des femmes en formant les prescripteur·ices et les SIAE à l'égalité professionnelle, et en renforçant l'accès des salariées en insertion à des modes de garde d'enfants adaptés en horaires atypiques par exemple.

Proposition #12**Renforcer l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale dans les territoires ultra-marins**

Créer des places en centres hospitaliers, centres d'hébergement (notamment spécialisés pour les jeunes et les femmes), LHSS (en particulier adaptés aux femmes enceintes), LAM, ACT et centres d'accueil pour les demandeurs d'asile. Renforcer les structures d'addictologie et centres médico-psychologiques.

Proposition #13**Poursuivre l'investissement consacré à l'insertion par l'activité économique et l'emploi solidaire**

Soutenir les associations dans leurs actions de lutte contre le chômage de longue durée, notamment en donnant plus de moyens aux programmes dédiés : Territoires zéro chômeurs de longue durée, SEVE Emploi, Convergences, etc.

Proposition #14**Lutter contre les refus de soin et renforcer la capacité du système de santé pour les personnes en situation de précarité**

Renforcer le maillage et l'offre de services et de soins des PASS (permanences d'accès aux soins de santé), qu'elles soient spécialisées (dentaire, psychiatrique, dermatologique et ophtalmologique) ou généralistes, qu'elles soient fixes ou mobiles, et essayer leur expérimentation en ville. Augmenter le nombre de places d'hébergement ou de logements médicalisés (LHSS, LAM, ACT) et déployer les expérimentations concernant des publics spécifiques (LHSS périnatalité, chez soi d'abord et « Un chez soi d'abord » et « Un chez soi d'abord jeunes », interventions auprès du public à la rue...).

Proposition #15**Renforcer la participation des personnes accompagnées**

Donner les moyens au réseau CNPA/CRPA (Conseil national des personnes accompagnées et Conseils régionaux des personnes accompagnées) d'organiser une conférence nationale de lutte contre la pauvreté tous les deux ans afin de formuler des propositions au gouvernement, avec la participation obligatoire de représentant·es des ministères concernés.

Proposition #16**Lancer une stratégie nationale pour garantir le droit à l'alimentation**

Organiser les États généraux de l'alimentation, sous la responsabilité du Premier ministre, pour renforcer l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité, répondant aux attentes des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire. Pérenniser les actions de France Relance pour donner accès à l'alimentation notamment dans les tiers

lieux, à l'hôtel et en zones rurales.

Proposition #17**Réaffirmer l'accès inconditionnel et continu à un hébergement de qualité, via une loi de programmation pluriannuelle**

Mettre en œuvre une stratégie de transformation qualitative de l'offre d'hébergement, pour diminuer le recours à l'hôtel et à l'hébergement d'urgence et privilégier les centres d'hébergement et de réinsertion sociale et les solutions d'hébergement les plus proches du logement. Revaloriser les prix de journée des centres, des nuitées hôtelières et des logements adaptés pour garantir systématiquement un accompagnement global adapté aux besoins des personnes ; mettre en œuvre un plan d'investissement massif afin de garantir des conditions de vie dignes et l'accessibilité à tout public, dont les personnes à mobilité réduite et les personnes ayant des animaux de compagnie.

Proposition #18**Renforcer l'accès des personnes précaires à l'offre culturelle**

Reconnaître la culture comme élément à part entière de l'accompagnement des personnes sans-abri. Renforcer les partenariats avec les acteurs de la culture (notamment du cinéma) pour augmenter l'offre de tarifs préférentiels pour les personnes en situation de précarité.

Proposition #19**Construire une politique favorable à l'accueil des personnes étrangères et à leur intégration**

Simplifier, accélérer et élargir les critères d'accès au droit au séjour pour permettre la régularisation de personnes hébergées et l'accès au travail.

Proposition #20**Augmenter l'offre d'hébergement et l'adapter aux besoins des femmes**

Améliorer la qualité de l'hébergement des femmes victimes de violence, en transformant des places d'urgence pour en créer de nouvelles au sein de structures spécialisées et accompagner l'adaptation de l'hébergement généraliste à leurs besoins.

Retrouvez l'ensemble des propositions sur : www.federationsolidarite.org

Axelle Brodriez-Dolino

Historienne au CNRS, membre du conseil scientifique du CNLE

« LA REVALORISATION DES SALAIRES NE PEUT ÊTRE LA SEULE RÉPONSE AU MANQUE DE RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DU SECTEUR SOCIAL. »



Le 6 janvier dernier, la FAS organisait son congrès national Acte I en direct sur les réseaux sociaux. Parmi les experts de la table ronde, l'historienne Axelle Brodriez-Dolino nous faisait part de son éclairage sur l'enracinement de la pauvreté en France depuis 40 ans. À l'occasion de la convention des métiers du social qui s'est tenue le 18 février, nous lui avons demandé ce qu'elle pensait des annonces gouvernementales pour revaloriser un secteur en manque de reconnaissance.

Le 18 février dernier, lors de la conférence des métiers du social, le gouvernement a promis notamment une revalorisation salariale d'1.3 million d'euros dès avril 2022, est-ce suffisant ?

Axelle Brodriez-Dolino : La revalorisation salariale est une bonne chose mais ne doit pas masquer le problème du manque de reconnaissance, ni celui des conditions de travail. On parle beaucoup des salaires, et de fait 183 euros en plus par mois est une bonne chose ; mais ça ne va pas changer le quotidien des travailleurs sociaux, de plus en plus précarisés depuis les années 2000. Pourtant il y a une réelle prise de conscience des politiques. De nombreuses lois et rapports ont

permis d'identifier les causes de ce mal-être, mais les réponses de fond se font attendre. Ce sentiment de non-reconnaissance a été renforcé par la crise sanitaire pendant laquelle on a beaucoup parlé de celles et ceux qui étaient en première ligne, notamment les soignant.es, mais pas des professionnelles du social. Ces métiers font aussi indirectement les frais depuis des années des critiques virulentes sur « l'assistantat » des personnes précaires, qui du même coup impactent la vision qu'on a de celles et ceux qui les accompagnent. De plus, les réponses du gouvernement en termes d'aides financières, de développement des formations et VAE, ne couvrent pas tous les métiers du secteur. C'est un changement de paradigme qu'il faut opérer, comme le révèle d'ailleurs le rapport Piveteau (voir encadré page 19), paru la même semaine que la Conférence.

La FAS a organisé son congrès national les 6 et 7 janvier dernier, pour présenter ses propositions de lutte contre la pauvreté et en débattre avec les candidat.es à l'élection présidentielle. Pourtant le sujet de la pauvreté ne semble pas intéresser ni les candidat.es ni le public, pourquoi ?

A.B.D. : La reprise économique semble avoir effacé la crise de la Covid dans les préoccupations, et la publication des chiffres de l'INSEE, avec un taux de pauvreté stable, n'a pas aidé. La gauche ne parvient pas à être audible. La droite reste mobilisée sur la sécurité et l'immigration. Finalement, ce sont les associations qui donnent le plus de visibilité aux problèmes de pauvreté dans les médias, comme le congrès de la FAS, le rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre... Le seul thème

qui s'impose de façon transversale depuis deux ans est la précarité des jeunes, avec des propositions constructives de la part de (presque) tous les partis. Mais les Français ne sont pas indifférents à la question : le pouvoir d'achat reste, dans tous les sondages depuis six mois, leur principale préoccupation.

Pourquoi les jeunes sont-ils plus fortement touchés par la crise ?

A.B.D. : Ils ont payé un lourd tribut économique et psychique dans un moment crucial de leur existence. Perte des petits boulots, difficultés à trouver un emploi stable, confinement dans des logements exigus ou retour chez les parents avec une perte de sociabilité, interruption des études pour certains, tout cela aura aussi un impact sur le moyen terme qu'il est encore difficile d'évaluer. La vulnérabilité des jeunes préexistait depuis très longtemps. En 30 ans, la proportion des emplois précaires parmi les jeunes ayant un emploi a été multipliée par 3, soit presque 40% d'emplois précaires chez les -25 ans. Le recul de l'âge auquel on accède à un CDI, l'allongement de la durée des études, impactent aussi leur vie, y compris pour accéder à un logement stable. Entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des 18-29 ans avait augmenté de 50%. En 2019, avant la crise de la Covid, 20% des 18-29 ans vivaient déjà sous le seuil de pauvreté par manque d'emploi stable, manque d'accès aux minima sociaux (le RSA

n'étant disponible qu'à partir de 25 ans), insuffisance de cotisation pour avoir droit au chômage. Chaque crise révèle que les jeunes sont une variable d'ajustement des entreprises parce qu'ils sont dans des secteurs qui recourent massivement au travail précaire, avec moins d'ancienneté et moins d'expérience. En 2020, 74% des jeunes ont connu des difficultés financières, avec de fortes disparités socio-économiques entre les jeunes issus de catégories sociales plus aisées, ayant fait des études, avec des parents qui peuvent les aider et qui donc s'en sortent mieux, et les autres.

Parmi les propositions de la FAS pour lutter contre la pauvreté qui s'enracine dans notre pays, laquelle serait la plus urgente à faire appliquer selon vous ?

A.B.D. : Le couplage des mesures est la solution la plus efficace ; mais si je ne devais en choisir qu'une, je choisirais en priorité de travailler sur les emplois décents pour toutes. Il y a une disproportion énorme entre les emplois disponibles (300 000 environ aujourd'hui) et le nombre de personnes en recherche d'un emploi (3,5 millions en catégorie A, et 5 à 6 millions catégories A à C confondues). Il faudrait que tout le monde puisse accéder à un emploi décent, c'est-à-dire non précaire, justement rémunéré, non pathogène, etc. ●

Propos recueillis par **Audrey Coral**

« EN 30 ANS, LA PROPORTION DES EMPLOIS PRÉCAIRES PARMI LES JEUNES AYANT UN EMPLOI A ÉTÉ MULTIPLIÉE PAR 3, SOIT PRESQUE 40% D'EMPLOIS PRÉCAIRES CHEZ LES MOINS DE 25 ANS. »

CHOISIR UN MÉTIER DU TRAVAIL SOCIAL C'EST SE DONNER LE « POUVOIR D'AGIR », AVEC LES PERSONNES QUE L'ON ACCOMPAGNE, POUR FAIRE ADVENIR UNE SOCIÉTÉ « INCLUSIVE ».

Extrait du rapport de Monsieur Denis Piveteau sur les métiers de l'accompagnement social et médico-social publié en février 2022 : « La reconnaissance de la pleine citoyenneté et du pouvoir d'agir est aujourd'hui le leitmotiv irréversible de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, mais aussi, plus généralement, des différents publics de l'action sociale. On ne peut imaginer revaloriser les métiers de l'accompagnement en dehors de ce paradigme. Mais c'est un paradigme exigeant, car son succès – et du même coup, le succès de toute démarche de revalorisation des métiers – dépend du sérieux et du crédit qu'on parviendra à donner au projet collectif, donc politique, de rendre la société inclusive, c'est-à-dire réellement accessible à tous. (...) Cette action en profondeur de la société sur elle-même, c'est tout simplement de l'innovation sociale qui doit se décliner sur plusieurs volets tels que le cadre de vie quotidienne ; l'accès aux droits et prestations individuelles avec le déploiement de la cinquième branche de sécurité sociale ; l'éducation et la culture ; et enfin l'engagement de femmes et d'hommes qui décident de mettre leur vie professionnelle au service de cette innovation sociale. »

HÉBERGEMENT DES FAMILLES SANS-ABRI : L'ÉTAT CONDAMNÉ À INDEMNISER UN DÉPARTEMENT EN RAISON DE SA CARENCE AVÉRÉE ET PROLONGÉE

Dans une décision rendue le 30 septembre 2021, la Cour administrative d'appel de Lyon a condamné l'État à indemniser le département du Puy-de-Dôme pour un montant d'1,2 million d'euros. Ce département a assuré, entre 2012 et 2016, l'hébergement d'urgence de 102 familles sans-abri et en détresse en raison de l'absence de toute proposition d'accueil de l'État pour ces ménages. Le département a dès lors décidé d'engager une action en responsabilité contre l'État en raison à sa carence dans l'accueil des familles sans-abri.

Saisie par le Département en appel, la Cour rappelle dans sa décision que l'accueil des familles en situation de détresse ou en difficulté sociale relève de l'aide sociale obligatoire de l'État au titre des articles L 121-7 et L 345-1 du code de l'action sociale et des familles et que le département doit intervenir de manière supplétive par des aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance lorsque la santé des enfants, leur sécurité, leur entretien ou leur éducation l'exigent. Elle en déduit que le département est alors en droit de rechercher la responsabilité de l'État lorsque la carence de celui-ci dans l'accueil des personnes en précarité sociale est « avérée et prolongée, c'est-à-dire lorsqu'elle dépasse un mois à compter de la demande de la famille ou de son éviction d'un dispositif d'hébergement social de l'État ».

Alors que le préfet du département faisait valoir les efforts conséquents de création de place d'hébergement par l'État, la Cour retient au contraire que le département établit qu'il a dû prendre en charge dans la durée des familles n'ayant pas ou plus obtenu de places d'hébergement en raison de la saturation permanente des centres d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale relevant de l'État, et elle reconnaît ainsi qu'il y a bien eu une « carence avérée et prolongée » de l'État. Quant à la situation administrative des familles accueillies par le département qui était opposée par le préfet, la Cour rappelle l'application du principe d'inconditionnalité de l'accueil y compris pour ces personnes : « La circonstance soulignée par le préfet que la plupart de ces familles sont composées d'étrangers en situation irrégulière est sans incidence sur le constat qu'elles sont

susceptibles de bénéficier de l'hébergement social d'urgence et, par suite, de l'intervention supplétive du département alors même qu'elles n'auraient pas vocation à se maintenir sur le territoire national. Le préfet ne saurait opposer ses propres modalités d'attribution des places d'hébergement social, notamment celle consistant à mettre fin au logement de familles d'étrangers définitivement déboutés de leur demande d'asile, pour soutenir que le département aurait volontairement accueilli ces familles à ses frais. Enfin, le préfet ne peut utilement faire valoir que, s'agissant de familles dont des membres ont été définitivement déboutés du droit d'asile, le département serait tenu de préciser l'existence de circonstances exceptionnelles pour justifier de leur prise en charge ».

CAA Lyon, 30 sept. 2021, n° 19LY02979

📌 Dématerialisation des services publics et accès aux droits

La publication du rapport de suivi du Défenseur des droits (DDD) « Dématérialisation des services publics trois ans après où en est-on ? » le 16 février 2021 vise à évaluer le suivi des préconisations formulées par le DDD dans son rapport dédié à ce sujet de 2019 et d'en proposer de nouvelles au regard des difficultés survenues depuis 2019. Un certain nombre de nouvelles préco-

nisations – rejoignant celles de la plateforme de propositions de la FAS – ont été formulées notamment :
• Favoriser les actions d'« aller-vers » pour les publics éloignés des services publics et du numérique à l'image du projet Maraud'IN porté par la FAS et soutenu par les Fondations AFNIC et FDJ ;
• Equiper en matériel numérique les ESMS notamment les CHRS ;

• Associer les personnes précaires et les associations les accompagnant à la conception et l'évaluation des sites internet administratifs.

S'agissant des préconisations réitérées par le DDD et portées par la FAS, on citera la garantie effective d'accès à plusieurs modalités de services publics.

ADOPTION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Adoptée le 7 février 2021, la loi sur la protection de l'enfance contient plusieurs avancées pour les droits des enfants et des jeunes pris en charge à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Parmi les mesures phares de cette loi portée par le député Aurélien Taché figurent notamment l'interdiction de principe du recours à l'hôtel et la fin des sorties sèches pour les jeunes majeurs.

La Loi consacre l'interdiction du placement des enfants et jeunes majeurs à l'hôtel. La mise en œuvre de cette interdiction, qui était très attendue par les acteurs de terrain en raison des risques pour la sécurité et le bien-être de ces enfants, se fera finalement en deux étapes. La loi prévoit à titre transitoire qu'aucun enfant ne pourra désormais être hébergé plus de deux mois à l'hôtel et devra l'être dans des conditions de sécurité renforcées. Le placement à l'hôtel sera ensuite définitivement interdit à compter de 2024. Afin de mettre fin aux « sorties sèches » des jeunes à leur majorité, la loi du 7 février garantit également un accompagnement pour les 18-21 ans par les départements et l'État. Le droit à la prise en charge par l'ASE est ainsi consacré

pour les majeurs de moins de 21 ans et les mineurs émancipés « qui ne bénéficient pas de ressources et de soutien familial suffisants ». La loi crée également un « droit au recommencement », mesure notamment défendue par la Fédération. Les jeunes qui seront déjà sortis du dispositif pourront de nouveau être pris en charge par l'ASE s'ils sont dans le besoin. Les conditions de cet accompagnement vers l'autonomie devront être notifiées aux jeunes lors de l'entretien prévu un an avant leur majorité. Un nouvel entretien est également créé six mois après la fin de la prise en charge par l'ASE pour s'assurer de leur situation et les informer de leurs droits. Cet accompagnement étendu au-delà de l'âge de la majorité devrait se concrétiser par l'accès des jeunes

concernés à la garantie jeune ou, à défaut, à un contrat jeune majeur. Les décrets d'application sont attendus pour connaître plus précisément les modalités de cet accompagnement. Les charges supplémentaires induites pour les départements donneront lieu à un accompagnement financier par l'État. Le budget destiné au financement de ces mesures n'est pas encore connu et sera précisé lors de la prochaine loi de finances. ●



RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA CONDITION DE RESSOURCES DANS LES PRESTATIONS SOCIALES

Missionné par le Premier ministre, le Conseil d'État a réalisé une étude pour simplifier et harmoniser la prise en compte des ressources dans le calcul des différentes aides sociales. Constatant que les nombreux dispositifs d'aide sociale au niveau national et local et la complexité et diversité de leurs règles d'attribution pénalisent les plus fragiles qui y ont droit

et rendent difficile le travail des administrations chargées de les attribuer, le Conseil d'État propose de converger vers l'utilisation pour le calcul des aides de seulement deux types de bases ressources : une première pour les aides qui sont attribuées à partir de la « feuille d'impôt », une seconde pour toutes les prestations relevant des familles du RSA, du minimum vieillesse (ASPA) et de

l'aide sociale légale. Il détaille dans une feuille de route 15 propositions pour y parvenir, comme par exemple l'exclusion des aides modiques des proches des bases ressources du RSA et de la prime d'activité ou la prise en compte d'une ligne unique du bulletin de paie, le « net à payer avant impôt », pour ces mêmes aides et la complémentaire santé solidarité. ●

Katya Benmansour
Sarrah Cheklab

Loi de programmation pluriannuelle : où en est-on ?

C'est en clôture de la semaine nationale « De la rue au logement, construire le SIAO de demain » organisée en mars 2021, que la Fédération a porté la proposition d'une loi de programmation pluriannuelle « de la rue au logement » pour que des solutions durables soient apportées aux personnes sans-abri. La Ministre du Logement s'est dite favorable à cette proposition et a, dans la continuité, publié une instruction fixant plusieurs orientations stratégiques pour le secteur de l'hébergement et du logement. Un premier objectif pour 2021-2022 marque « la fin de la gestion au thermomètre » par le maintien du parc d'hébergement à un niveau élevé de 200 000 places, jusqu'à fin mars 2022. Un deuxième objectif est fixé à horizon 2024 pour la programmation pluriannuelle et territorialisée de l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement.

Enfin, un dernier objectif d'objectivation des coûts de l'hébergement d'urgence est fixé, avec le lancement d'une enquête à l'échelle nationale. À la suite des temps de concertation menés localement entre juin et octobre 2021, la Ministre a demandé à la DIHAL d'animer des temps d'échange nationaux, l'objectif étant d'élaborer une proposition de feuille de route pluriannuelle pour le secteur AHI d'ici la fin du premier trimestre 2022. Depuis novembre 2021, la DIHAL anime ainsi des groupes de travail inter-associatifs autour de 4 chantiers thématiques : la programmation du parc d'hébergement et de logement adapté, le rôle de l'hôtel dans l'hébergement et conditions de vie, l'attractivité du travail social dans le secteur AHI et l'accompagnement des opérateurs par les pouvoirs publics. La Fédération participe à chacun de ces groupes de travail aux côtés

des autres têtes de réseau associative et fera une contribution globale écrite en mars 2022 qui s'appuiera sur des travaux déjà publiés. Pour la Fédération, tout l'enjeu d'une programmation pluriannuelle est d'amener un changement structurel de la lutte contre le sans abris avec des moyens à la hauteur des besoins identifiés localement, en termes de production de logements sociaux, d'amélioration de la qualité du parc d'hébergement, de développement de l'accompagnement vers et dans le logement, de renforcement de la veille sociale, etc. La programmation pluriannuelle doit également pouvoir répondre aux problématiques soulevées par la crise du travail social et garantir un cadre de contractualisation équilibré et loyal entre les organismes et l'État. ●

Tiphaine Vanlemmens

LANCEMENT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES PLUS PRÉCAIRES ?

Début 2021, le gouvernement annonçait le lancement de travaux relatifs à création d'une « Garantie Jeunes Universelle », visant à permettre à « chacun (de pouvoir) bénéficier d'une aide financière en plus d'un accompagnement vers l'emploi ». En juillet 2021, il annonçait la création future d'un « Revenu d'Engagement pour les Jeunes », qui serait fondé sur une logique de devoirs et de droits. Pendant les mois d'échanges qui ont suivi avec les différents services de l'État, la Fédération a très fortement porté la nécessité que soit créé un revenu minimum décent ouvert aux jeunes dès 18 ans afin d'apporter une réponse durable à la pauvreté des jeunes privés d'emploi et de soutien familial. Elle a également proposé des solutions pour prévenir les potentielles difficultés d'accès et de maintien de jeunes en situation très précaire au nouveau dis-

positif et rappelé la nécessité d'associer un accompagnement global aux propositions purement tournées vers l'accès à l'emploi et à la formation, en complément de l'allocation versée. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif a, sous l'appellation « contrat d'engagement jeune » (dit CEJ), été officiellement lancé. Il a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de jeunes ni en étude, ni en formation et éloignés de l'emploi durable et âgés de moins de 26 ans (ou de moins de 30 ans disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) en leur proposant un parcours d'accompagnement adapté. D'une durée de 6 à 12 mois – voire de 18 mois –, ce parcours garantit un accompagnement du jeune suivi par un référent unique, conseiller du service public de l'emploi (Mission locale ou Pôle emploi). Un programme d'activités de 15 à

20 heures par semaine est élaboré avec et pour chaque jeune, comprenant des temps d'accompagnement individuel et collectif, des temps en atelier, parcours en Ecole de la deuxième chance, en EPIDE... Durant le parcours, chaque jeune a droit, en fonction de ses ressources, à une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros. En complément de cette version du dispositif, qui cible un public de 500 000 jeunes, un parcours spécifiquement dédié aux jeunes les plus précaires est en cours d'élaboration et cible quant à lui entre 20 et 30 000 jeunes. Il devrait être lancé courant avril 2022, d'abord sous la forme d'appels à projets régionaux, auxquels la Fédération encourage ses adhérents à candidater. ●

Alice Tallon

PERISCOPE CULTUREL



LE PODCAST « INSTANT SOCIAL »

À quelques semaines de l'élection présidentielle, la Fédération des acteurs de la solidarité et les ASH se sont associés pour créer « Instant social ». Un podcast en 6 épisodes pour aborder 6 sujets : la participation des personnes accompagnées, la précarité des jeunes, les personnes sans-abri, l'accès aux soins des personnes étrangères, le chômage de longue durée et la valorisation du travail social. Dans chaque épisode, une personne accompagnée et un-e professionnel-le du secteur social croisent leur regard et échangent leurs expériences pour poser un diagnostic de la situation actuelle et proposer des solutions. À écouter sans tarder sur le site de la FAS. ●



LES VACANCES S'AFFICHENT !

À l'occasion du lancement de la nouvelle campagne « Vacances pour tou-te-s », la Fédération dévoile la nouvelle affiche à apposer sur les murs de votre structure ! Vous souhaitez des exemplaires supplémentaires ? N'hésitez pas à contacter le siège de la FAS. ●

PARTICIPEZ AU WEBINAIRE « VACANCES POUR TOU·TE·S 2022 » LE 8 AVRIL

Quels sont les critères pour bénéficier des Aides aux Projets de Vacances ? Quels moyens ai-je à ma disposition pour accompagner les personnes dans leurs projets de vacances ? Comment trouver des cofinancements ? Vous vous posez des questions sur l'Aide aux Projets de Vacances ? Rendez-vous le 8 avril à 10h pour un temps d'échanges et d'éclaircissement. Inscriptions ouvertes sur le site de la FAS. Le webinaire sera disponible en replay ensuite. ●

Vacances pour tou-te-s

Partez en vacances avec le soutien de la Fédération des acteurs de la solidarité et de l'ANCV* !

*Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Pour profiter de vos vacances à toute période de l'année, comment faire ?

- 1 Rapprochez-vous rapidement de votre référent social ou conseiller-ère emploi
- 2 Préparez vos vacances seule, en famille ou en groupe avec la structure qui vous accueille
- 3 Obtenez des chèques-vacances pour financer une partie de vos transports, votre hébergement et vos loisirs

ancv

Fédération des acteurs de la solidarité

Pour plus d'informations : www.federationsolidarite.org ou vacances@federationsolidarite.org

3 questions à...



« CES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE PORTÉES SANS RELÂCHE MÊME APRÈS LA CAMPAGNE, CAR NOUS SOUHAITONS QU'ELLES SOIENT PRISES EN COMPTE. »

Nathalie Latour,

Directrice générale la Fédération des acteurs de la solidarité.

Nathalie Latour a pris les fonctions de Directrice générale de la Fédération le 7 mars 2022, après avoir dirigé pendant 14 ans la Fédération Addiction. Elle a aussi développé une expérience auprès des personnes migrantes et réfugiées avant de travailler de 2004 à 2007 dans le réseau. Nathalie Latour met ainsi à la disposition de la FAS toute son expérience et son engagement dans le combat contre les exclusions, et son expertise sur les dynamiques de travail collectif qu'elle porte de longue date. Interview.

La guerre en Ukraine engendre un déplacement massif de réfugié-es. Quel rôle compte jouer la FAS dans l'accueil de ces personnes ?

Nathalie Latour : La FAS a dès le premier jour de la guerre appelé à un accueil digne et ordonné des réfugié-es qui allaient arriver. Les membres du réseau ont une expérience significative malheureusement due à des crises précédentes, nous savons que l'anticipation et la coordination sont indispensables pour faire face à des situations de ce type. Nous avons donc rapidement mobilisé les ressources possibles, et établi un dialogue avec les pouvoirs publics pour partager nos propositions et les points de vigilance. Il reste encore de nombreux points à clarifier mais nous avançons sur l'enjeu de la répartition territoriale, des liens à établir et orchestrer avec un ensemble d'acteurs avec les préfetures pour répondre aux enjeux d'hébergement logement, d'accès aux droits, de scolarisation, de santé... Cet épisode a quelque chose d'inédit dans l'élan de solidarité et de vitalité qu'il suscite dans la société civile. C'est un signal très positif sur des valeurs parfois pas suffisamment présentes et

valorisées dans le débat public. C'est une occasion d'élargir nos cercles habituels, de travailler en complémentarité avec de nouveaux acteurs et notamment les associations « citoyennes » pour créer de nouvelles dynamiques. Cet engagement doit nous permettre de soutenir qu'un accueil digne est possible quel que soit le pays d'où arrivent les personnes.

Quelles sont vos priorités à plus ou moins long terme ?

N.L. : J'arrive en pleine campagne électorale, un moment charnière où le réseau a déjà formalisé la plateforme de propositions aux candidat-es à l'élection présidentielle. Ces propositions doivent être portées sans relâche même après la campagne, car nous souhaitons qu'elles soient prises en compte. Actuellement, nous finalisons ensemble le projet fédéral dont les grandes orientations nous guideront pour les 5 prochaines années et qui sera voté en juin, lors de l'acte II du Congrès. Dans cette dernière ligne droite, je souhaite mettre à disposition toutes mes compétences dans l'animation de réseau pour qu'émerge de cette dynamique collective une feuille de route claire. Nous continuerons de défendre ce

pour quoi nous nous sommes toujours battus, en prenant en compte les nouveaux défis auxquels nous faisons face, comme par exemple l'écologie et les droits des femmes. À plus long terme, et grâce à la force de l'ensemble des membres du réseau et de nos partenaires, nous aurons l'ambition de faire vivre et d'accompagner ces grandes orientations, tant sur le plan des idées que sur un plan plus opérationnel.

Avez-vous un message particulier à adresser aux adhérents ou futurs adhérents ?

N.L. : Oui. J'espère nous voir extrêmement nombreux à l'acte II du Congrès, les 15 et 16 juin à Rennes. Après deux années de crise sanitaire, nous avons besoin de nous retrouver, être ensemble et partager nos idées et nos fondamentaux, nous donner un cap. Au moment où se mettra en place un nouveau gouvernement, nous devons montrer la capacité de mobilisation de notre réseau et qu'il faudra (encore) compter sur nous pour les prochaines années. ●

Propos recueillis par
Marguerite Bonnot